

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 février 2025 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : Mme A. BATARDON-CHAVAZ, Présidente

Mmes G. BISSON, M. BARRAS CAVE, M. CHERBULIEZ,
M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY et
F. MAYE, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, C. BUCHWALDER, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI,
S. LUISIER, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, F. SCHOCH
et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mme M. BESSAT-MACCHI, Conseillère municipale
MM. A. BERNEY et A. PAUTEX, Conseillers municipaux

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Maire et Président
M. C. ROBERT, Vice-président
Mme A. TAGLIABUE, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Pour une gestion complète des plastiques dans la commune de Veyrier - motion – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 16 janvier 2025.
5. Pour un maintien de la qualité de vie dans la commune de Veyrier par une meilleure application du Règlement sur les espaces publics - motion – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 janvier 2025.
6. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Grands Esserts - crédit de réalisation de la première partie de la promenade des Cirses (prop. n°25.01)
 - b) Création d'une servitude d'usage public de conteneurs enterrés à l'angle des chemins de la Grande-Gorge et des Rasses (prop. n°25.02)
7. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Pour une sécurisation routière des chemins communaux – projet de motion
8. Questions et divers.

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est approuvé par 17 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente indique avoir reçu un courrier de l'AGC, daté du 16 octobre 2024, expliquant qu'une subvention d'investissement de CHF 1'000'000 à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation de médiation et d'exposition du projet du Musée de la Bande Dessinée a été validée. Un autre courrier de l'AGC, daté du 11 décembre 2024, présente la décision de l'assemblée générale de l'AGC d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de CHF 450'000 pour la porter à CHF 800'000. Le délai d'opposition court jusqu'au 24 février 2025. Finalement, elle informe qu'il a été décidé de ne pas donner suite à l'organisation d'une séance publique en amont des élections municipales. Un mail a été adressé, en ce sens, à l'ensemble des présidents des partis concernés.

3. Communications du Conseil administratif.

M. MARTIN annonce que l'autorisation de construire du bâtiment communal pour le groupe scolaire des Grands Esserts, comprenant un réfectoire, des salles de sport, des locaux pour l'accueil parascolaire, une aula, des abris de protection civile, un chauffage à distance et du stationnement extérieur, a été délivrée le 24 janvier dernier. Le délai de recours a débuté à cette date.

M. ROBERT indique que le candélabre qui ne fonctionnait pas, à l'angle de la vieille ferme et de la route de l'Uche, a été réparé, et que l'éclairage défaillant à l'intérieur des vestiaires du football de Grand-Donzel a été réparé, mais qu'il faut attendre une offre pour changer le luminaire extérieur. Concernant le passage piéton mal éclairé à la Tour-de-Pinchat, il informe que les SIG ont décidé de mettre fin à la ligne aérienne sur ce trottoir, allant de l'école de Pinchat jusqu'à la Poste de Vessy. Ils changeront la première partie de la ligne aérienne, ce qui implique que la commune change tous les candélabres. Cela sera réalisé en même temps que les travaux des SIG. Concernant les luminaires qui n'étaient pas aux normes et l'arrêt de bus mal éclairé, au croisement de la route de l'Uche et du chemin des Rasses, la commune attend que l'OCT lui indique où seront fixés les arrêts de la ligne 20. Les travaux et le changement des luminaires commenceront quand tout sera en place. Il annonce qu'une séance d'information publique relative à la gestion des eaux aux parcelles aura lieu le 13 mars 2025 à 19h30 à la salle Grand-Salève. Par ailleurs, les Conseillers municipaux ont reçu une invitation pour l'inauguration des nouveaux vestiaires du FC Veyrier Sports, qui aura lieu le 11 février prochain dès 18h00 sur place. De plus, le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal pour une demande de crédit supplémentaire liée à la réalisation de ces vestiaires dès les dernières factures reçues. En effet, les coûts devraient dépasser le montant maximum envisagé, lorsque cette

proposition a été soumise au Conseil municipal. Finalement, la réponse au postulat «pour un réaménagement provisoire de la parcelle 5209» a été mise sur CMnet et esquisse une proposition chiffrée, afin de répondre aux attentes des Conseillers municipaux. Le Conseil administratif laisse le Conseil municipal lui faire part de ses attentes en matière d'aménagement.

Mme TAGLIABUE annonce que le Conseil administratif a décidé d'octroyer une aide d'urgence de CHF 1'000 à la Croix-Rouge Suisse, pour leur action dans le cadre de l'épidémie de choléra au Soudan du Sud. Elle déclare que la programmation et la billetterie de la saison culturelle de printemps est en ligne, sur le site internet de la commune, et présente les prochaines manifestations : Made in Antigél présente l'événement «Le Passage» qui prend la forme d'une balade immersive sur le thème de la frontière, durant la deuxième guerre mondiale. Le départ et l'arrivée de cet événement aura lieu à l'ancienne salle communale. Les deux premières dates de la manifestation sont complètes, mais il reste des disponibilités pour la séance du dimanche à 20h30. Ensuite, une conférence d'Eric Achkar sur la pollution lumineuse, dans le cadre de «La Nuit est belle», aura lieu le vendredi 7 mars, à 19h30, à la Mansarde. Finalement, une sortie nocturne, en collaboration avec l'association La Libellule, aura lieu le vendredi 11 avril. Un tout-ménage sur ces deux événements sera distribué durant le mois de février.

4. Pour une gestion complète des plastiques dans la commune de Veyrier - motion – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 16 janvier 2025.

M. HUTZLI tient à remercier M. BERNEY pour cette motion, pour les recherches et pour les détails qu'il a fournis afin de permettre les débats lors de la commission. Tout le monde s'accorde sur l'importance de la problématique du tri des déchets plastiques et que, face aux pays qui nous entourent, la Suisse est en retard sur cette question. Toutefois, les avis divergent sur les acteurs qui doivent prendre en main cette gestion et la manière de le faire. Le directeur du GESDEC explique qu'il est possible, à première vue, de considérer que la séparation, le tri et la valorisation des plastiques sont des bonnes idées. Or, ce n'est pas tout à fait le cas. Cette filière est très peu développée et il n'existe, en Suisse, qu'une seule installation de valorisation des plastiques. La plupart des plastiques sont faits à base de pétrole. Ainsi, ils ont un potentiel de combustion interne, c'est-à-dire une possibilité de générer des calories, et sont très souvent utilisés comme carburant par les cimentiers. Le PET et le verre sont très bien recyclés en Suisse et sont recyclables à l'infini, ce qui n'est pas le cas du plastique, qui ne bénéficie au mieux, que d'un seul cycle de recyclage. En Chine, où le plastique est recyclé, il apparaît qu'au fil des cycles de recyclage, le taux de certains produits chimiques nuisibles à la santé augmente. En Europe, de nombreux jouets en plastique vendus actuellement concentrent la molécule HBCD, un retardateur de flamme. Ces molécules, concentrées dans les plastiques utilisés pour les jouets d'enfants, atteignent des niveaux dangereux. Le Conseil d'Etat estime que la valorisation des plastiques ne sera une bonne chose que lorsque la filière de valorisation des plastiques sera développée. L'actionnaire de la société « Leo Recycle » explique que, contrairement à d'autres emballages en Suisse, il n'existe pas de mécanisme de financement basé sur la mise sur le marché de ces emballages pour contribuer à la viabilité économique de la filière de recyclage. Il faut donc passer par

d'autres modes de financement pour rendre ce système viable économiquement. Le modèle retenu aujourd'hui dans l'ensemble des cantons Suisse, à l'exception de Genève, est celui d'un sac taxé. À Genève, en l'absence d'une taxe sur les sacs, il est nécessaire de trouver un autre mode de financement. Compte tenu des discussions fédérales en cours concernant le projet de loi genevois, il est difficile pour le canton de prendre des décisions sans en connaître le résultat. Un certain nombre de communes d'autres cantons ont déjà démarré l'activité et, actuellement, les plastiques sont traités dans une usine située à Grandson, dans le canton de Vaud. Cette dernière a une position stratégique en Suisse romande, avec un bon accès aux principaux axes routiers et ferroviaires. Ce type de décision concernant le tri des plastiques relève de la compétence de l'Etat et de la Confédération. Pour une commune comme Veyrier, cela représente un certain investissement pour des résultats très limités. Le Conseiller administratif délégué a indiqué que la commune rejoint plutôt la position du canton. Bien que tous s'accordent sur le fait qu'il vaut mieux recycler qu'incinérer, encore faudrait-il disposer des infrastructures nécessaires pour traiter ces déchets en aval. Or, les usines de recyclage en Suisse sont déjà saturées par les déchets industriels, plus importants en volume et plus simples à recycler que les plastiques ménagers dont la diversité complique le traitement. Si des collectes spécifiques étaient mises en place, la situation serait la même qu'au Grand-Donzel : les plastiques seraient stockés, occupant de l'espace et générant des coûts, avant de finir incinérés, faute de débouchés. Il est estimé que la mise en place d'un système de tri des plastiques est prématurée et, qu'avant de penser à recycler le plastique, il serait préférable d'améliorer la valorisation des matériaux encore présents dans les sacs noirs qui représentent 50% des déchets. En l'état, le groupe Le Centre soutiendra la proposition de refuser la motion, mais est d'avis qu'il faudra réévaluer la question lorsque la Confédération aura statué.

M. LUISIER revient sur le rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement au sujet de la motion «Pour une gestion complète des plastiques dans la commune de Veyrier». Le groupe Veyrier-Ensemble tient à remercier son auteur pour la qualité de ce rapport, ainsi que leurs collègues de la commission pour les débats constructifs. La décision de la commission de ne pas entrer en matière sur cette motion a été prise à la plus petite majorité possible. Ce n'est pas étonnant, car l'importance de trouver des solutions face au fléau que représente le plastique dans nos sociétés fait l'unanimité. C'est donc sur les solutions et le *timing* à envisager que les avis divergent. Le sujet des plastiques est actuellement étudié au niveau fédéral et des décisions devraient tomber prochainement. Or, quelles que soient les orientations prises par la Confédération et le canton de Genève, nous avons, nous, à Veyrier, le pouvoir de faire quelque chose maintenant et d'apporter notre contribution. En effet, que le tri des plastiques soient imposés par des lois ou non, les mesures à mettre en place sont les mêmes que celles qui sont proposées dans la motion : organiser un tri, transporter les plastiques vers l'usine nouvellement créée dans le canton de Vaud, et permettre ainsi une valorisation de plus de 50% de ceux-ci. Il s'agit du chiffre avancé dans un reportage du 19h30 de la RTS, le soir-même où le débat avait lieu en commission. Pour toutes ces raisons, ils vous invitent à voter en faveur de cette motion.

Mme BARRAS CAVE indique qu'en 2017, l'Office fédéral de l'environnement a recensé que 120 kg de plastique par habitant sont utilisés chaque année en Suisse. Il est donc légitime de se poser la question de la valorisation de ces déchets plastiques

et de trouver des solutions durables, car le plastique n'a clairement pas sa place dans l'environnement. Des représentants et acteurs du recyclage ont été auditionnés par la commission et n'ont pas réussi à convaincre les membres de celle-ci. Car certes, la commune a les moyens d'organiser la collecte, le tri à la source et le transport de ces matières plastiques, mais la filière de valorisation actuelle n'est pas prête. Il existe plus de 200 types de plastiques différents et difficilement séparables. À titre d'exemple, les briques de lait Tetra Pack sont composées de plusieurs couches, papier, plastique, alu, et ces déchets sont, pour la plupart, brûlés avec les ordures ménagères ou stockés en attendant une solution. La Confédération étudie la façon la plus durable et écologique de traiter ces déchets et des acteurs privés du recyclage réfléchissent à leur élimination, leur séparation ou leur utilisation dans la fabrication d'autres produits ou matériaux. Par ailleurs, plusieurs associations écologiques pensent que le recyclage des déchets plastiques est une fausse solution et vont même jusqu'à définir ces opérations de "greenwashing". Elles pensent qu'il faut repenser le système en profondeur et traiter le problème à sa source en réduisant plutôt l'utilisation de plastique. Certains suggèrent de remplacer le plastique par des solutions réutilisables, rechargeables ou par des matériaux durables et recyclables. Pour ces raisons, le groupe PLR pense que cette motion vient trop tôt et qu'une action au niveau de la commune n'apporte, aujourd'hui, qu'une solution partielle. Ils refusent donc cette motion et préfèrent attendre les décisions fédérales sur le sujet avant de pouvoir mettre en place un système de gestion des plastiques efficace au niveau de Veyrier. Ils acceptent toutefois le rapport de la commission qui a permis de réfléchir et de débattre de cette problématique et ils remercient son auteur.

Mme GAUTROT déclare que le rapport est complet et explique bien le résultat de l'étude de cette motion par la commission. Deux séances ont été nécessaires pour traiter cette motion et les explications données révèlent qu'il manque les infrastructures requises pour une gestion complète et optimale des plastiques. Il faut traiter le problème à la source, car le recyclage entraînera plutôt une pollution. Les Vert'libéraux suivront la position de la commission d'aménagement du territoire en environnement.

Mme BISSON indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s a discuté de ce sujet et a décidé de voter contre. Ils remercient M. BERNEY pour le travail qu'il a fourni et qui a permis de mettre en évidence la différence entre le tri et la valorisation. Ils sont persuadés qu'il serait préférable d'utiliser du verre que d'apporter une solution au tri du plastique.

Le rapport est accepté par 20 oui et 1 abstention.

La motion est refusée par 15 non, 5 oui et 1 abstention.

5. Pour un maintien de la qualité de vie dans la commune de Veyrier par une meilleure application du Règlement sur les espaces publics - motion – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 janvier 2025.

M. MONNAT indique que le groupe PLR regrette le vote de la commission. Cette motion a au moins eu le mérite de lancer le débat sur les missions de la police municipale et ses défis actuels et futurs. Certes, nous ne vivons pas dans la banlieue

de Lyon ou à Los Angeles, mais, à notre échelle, des défis importants méritent d'être soulignés et adressés. Dans tous les parcs et espaces publics de la commune, des totems affichent une longue liste d'interdits. À quoi servent-ils si personne ne fait respecter les règles ? Ces questions, les riverains de ces espaces publics se les posent. En parlant avec les habitants, trois points liés à la sécurité reviennent régulièrement. La police municipale est peu visible dans nos rues et une plus grande visibilité aurait un effet dissuasif. Il y a une certaine insécurité liée aux cambriolages, ainsi qu'un certain ras-le-bol quant au non-respect des règles de circulation. En écoutant attentivement le chef du service de la police municipale, quelques défis apparaissent également. Une part croissante de la charge de travail résulte de la délégation des tâches de la police cantonale à la police municipale, il est rare que la cantonale intervienne lorsqu'elle reçoit un appel au 117, en dehors des heures de présence de la police municipale. La population de Troinex et de Veyrier est en forte croissance, le territoire à couvrir est important et les moyens humains et techniques de la police municipale sont limités. Finalement, le nombre de chantiers importants sur la commune, en particulier liés aux Grands Esserts, surcharge les effectifs. Tout cela les amène à penser que leur motion était pleinement justifiée, même si la forme a déplu à certains et qu'elle n'abordait peut-être pas toutes les problématiques. Ils en tirent quelques enseignements et demandent au Conseil administratif, quel que soit le résultat du vote à venir, de s'attaquer aux problèmes suivants : Thématiser, avec l'ACG, la délégation croissante des tâches de la police cantonale sur la police municipale. Une convention vient d'être signée entre la Conseillère d'Etat chargée de la sécurité et la Conseillère administrative de la Ville de Genève. Pourquoi ne pas instaurer une convention identique entre les autres communes représentées par l'ACG et le Canton. Cela permettrait de clarifier les responsabilités et de prendre les mesures nécessaires. Elaborer une solution pour garantir une présence de la police municipale certains soirs et weekends pour répondre aux attentes des riverains. Envisager l'acquisition d'un radar pour la commune. La police cantonale ne place de radar à la demande de la commune que si le caractère accidentogène de la route ou des infractions régulières sont prouvés. Les chantiers actuels provoquent des changements dans les flux de trafic et les utilisateurs empruntent de plus en plus les axes secondaires non adaptés à un fort trafic. Si la police municipale peut, en plus de son action préventive, faire un peu de répression, cela rendra nos routes et chemins un peu plus sûrs. Finalement, planifier le renforcement de la police municipale en renégociant le contrat avec la commune de Troinex, en raison des constructions au Parc des Crêts et pour anticiper l'arrivée des nouveaux habitants aux Grands Esserts. L'insécurité ressentie est souvent un problème de perception. La personne qui vient de subir un cambriolage aura un sentiment d'insécurité différent de celle qui ne l'a pas subi. La même chose vaut pour la perception du bruit ou du trafic. Le riverain du Grand-Donzel ou du périmètre de Grand-Salève aura un autre ressenti qu'un habitant d'une zone plus tranquille. Ils vont donc voter en faveur de la motion et vous invitent à en faire de même. Détourner le regard ne règle pas les problèmes et il y en a, si on se base sur les débats de la commission et le rapport rendu, mais également et surtout, si on écoute vraiment les communiers.

M. SCHOCH indique que le groupe Veyrier-Ensemble a participé aux deux séances de la commission des finances, sécurité et administration au cours desquelles la motion "Pour un maintien de la qualité de vie dans la commune de Veyrier par une meilleure application du Règlement sur les espaces publics" a été largement débattue. Lors de la 2^{ème} séance, une présentation complète et claire de la police municipale a

été faite sur son fonctionnement, sur les enjeux et les implications liés à cette motion et sur des statistiques des plus intéressantes. Force est de constater que leurs doutes concernant la pertinence et les objectifs de cette motion n'ont pas été écartés et ils ont été confortés dans leurs réflexions et leurs choix. Sans vouloir commenter la fermeté du ton utilisé dans le texte proposé et la volonté latente de renforcer la répression dans les espaces publics, ils pensent sincèrement que la motion n'atteint aucunement le but recherché. S'il s'était agi de renforcer la présence et la visibilité de la police municipale, afin qu'elle joue son rôle de police de proximité, ils l'auraient certainement accueillie autrement. Ils sont, et seront, toujours très attentifs et sensibles à la qualité de vie dans la commune de Veyrier. Par ailleurs, l'arrivée prochaine de nouveaux habitants aux Grands Esserts, les conduira, de toute manière, à penser au renforcement des équipes de la police municipale, car ses effectifs ne seront plus suffisants pour assurer ses nombreuses missions. Pour l'ensemble de ces raisons, ils ne voteront pas en faveur de cette motion.

M. HUTZLI indique que, suite à la séance de la commission et à la présentation faite par le service de la Police municipale en réponse à la motion demandant le renforcement de la surveillance des espaces publics, en matière de bruit, de circulation et de gestion des nuisances, il s'est avéré que les problèmes de sécurité publique tenaient d'un manque de ressources en personnel. Les APM se sont vu ajouter, à leurs tâches initiales, des prérogatives ordinairement assurées par la gendarmerie cantonale qui, n'étant plus capable d'assumer celles-ci, se décharge sur les communes et provoque une surcharge dans les tâches déjà assurées. Le personnel actuel a déjà amélioré les rotations et les horaires, avec notamment, un horaire d'été, qui se prolonge jusqu'à 22h00, de mai à septembre, afin de répondre aux doléances et problématiques de certains secteurs de la commune. Si l'horaire devait encore être prolongé, ce qui arrive déjà lorsque les agents tombent sur une affaire ou un délit entrant dans le cadre de leurs nouvelles prérogatives, cela entraînerait une augmentation significative des heures supplémentaires et poserait des problèmes de présence du personnel les jours suivants. Les heures supplémentaires sont difficiles à récupérer sans mettre en péril le service. L'application des demandes formulées dans la motion impliquerait de renforcer la police municipale d'au moins deux unités. Suite à toutes les raisons formulées ce soir, le groupe Le Centre propose de ne pas entrer en matière sur cette motion. Cependant, ils tiennent à sensibiliser et à demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'engager deux agents supplémentaires. Cela devra, de toute façon, être étudié ces prochains mois, pour répondre à l'augmentation de la population et à l'arrivée des nouveaux habitants des Grands Esserts. Ils lui demandent également de rediscuter des tâches des polices municipales du canton avec la Conseillère d'Etat chargée de la sécurité, avec le soutien ou par le biais de l'ACG. Il n'est pas normal que les polices municipales assument les tâches régaliennes de l'Etat, alors qu'elles ne sont pas ou peu formées pour celles-ci.

M. ZUFFEREY déclare que, même si la formulation et les demandes de la motion peuvent paraître un peu « restrictives » et autoritaires, les Vert'libéraux la soutiennent, car elle répond aux inquiétudes et souhaits de certains communiens, à des degrés divers. Elle a aussi le mérite d'avoir soulevé quelques interrogations mentionnées ce soir et qui, à leur avis, n'ont été que partiellement répondues, lors de la dernière commission des finances, sécurité et administration. Les questions et demandes de la motion leur semblent légitimes et c'est leur rôle de les poser et d'y répondre. Ils sont

donc favorables à cette motion et remercient le rapporteur pour son rapport complet et de qualité.

M. MESOT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s a assisté à ces deux séances. Personne n'est insensible à la problématique de la sécurité et chacun s'est accordé pour dire que la notion de sécurité est peu palpable et subjective. Ce qui leur a déplu dans cette motion, sur laquelle ils voteront contre, c'est la remise en question du travail de la police municipale. Cela a également été ressenti dans les questions qui ont été posées à cette dernière. La police municipale et son ministre de tutelle font bien leur travail. C'est donc une problématique d'effectif. Or, quand il faut voter de nouveaux postes, ce ne sont pas les Socialistes-Vert.e.s qui les refusent. La motion, très axée sur la répression, parle peu de prévention, un élément qui leur aurait permis de débattre plus largement. Il est donc certain qu'il y a un problème, mais la manière dont il a été posé était maladroite. Néanmoins, ils continueront à travailler ensemble pour garantir la sécurité à Veyrier.

Le rapport est accepté par 20 oui et 1 abstention.

La motion est refusée par 11 non, 9 oui et 1 abstention.

6. Propositions du Conseil administratif.

a) Grands Esserts - crédit de réalisation de la première partie de la promenade des Cirses (prop. n°25.01)

M. ROBERT déclare qu'aux Grands Esserts, les espaces publics sont essentiels pour garantir la qualité du projet dans son ensemble. Leur réalisation s'avère toutefois compliquée, compte tenu de la difficulté de coordonner les travaux conduits par les divers opérateurs et compte tenu des modifications apportées au phasage à mettre en place pour la réalisation des pièces urbaines. Les premiers habitants devraient emménager au début du deuxième semestre de cette année. Comme l'école devrait ouvrir pour la rentrée 2027, il est important de garantir que les futurs écoliers des pièces Cour de Vessy et Messicoles puissent s'y rendre à pied et de façon sécurisée. Cela se fera via la première partie de la promenade des Cirses, allant du giratoire de la route de Vessy jusqu'à la route de Veyrier, au niveau du préau de l'école, en longeant la forêt. Pour respecter cette temporalité, il conviendrait que la commune puisse déposer sa demande d'autorisation en juin 2025. Les Conseillers municipaux détiennent un calendrier détaillant le découpage de réalisation des espaces publics, avec les plans y relatifs. Il s'agit de l'annexe 3 de la proposition. Dans cette optique, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de bien vouloir valider la réalisation de cette première partie de la promenade des Cirses et de lui ouvrir, pour ce faire, un crédit de CHF 4'600'000. Ce montant ne tient pas compte des entrées financières attendues, notamment par le biais des fonds intercommunaux, et qui devraient s'élever à CHF 1'600'000 environ. Compte tenu de l'importance du projet et afin que les aménagements prévus et les coûts y relatifs soient présentés aux Conseillers municipaux, il leur suggère de renvoyer cette proposition aux commissions des finances, sécurité et administration et des Grands Esserts.

Mme GAUTROT signale une erreur en page 2 de la proposition : «Conformément à l'accord de 2012 entre la Commune et l'Etat, les dernières phases de construction ne pourront intervenir qu'après 2030». Elle indique qu'il ne s'agit pas de l'année 2012, mais de l'année 2022.

M. ROBERT répond qu'il ne faut pas confondre les accords qui ont eu lieu après la votation et qui concernent, essentiellement, le PLQ des Cirses, et l'accord initial pour la réalisation des Grands Esserts, qui lui, engageait directement le Conseiller d'Etat, président du Conseil d'Etat et le Conseil administratif de l'époque. Cet accord initial prévoyait le phasage de 800 logements avant 2030 et de 400 logements après 2030. D'ailleurs, la plupart des personnes ici présentes et le Conseil administratif dans sa globalité n'ont jamais compris pourquoi la votation portait sur cela, alors que cela figurait dans un accord préalable.

Mme GAUTROT répond que le seul accord connu concernant la réalisation de logements après 2030 et signé par le Conseil d'Etat, le comité référendaire, le promoteur et la commune date du 4 mai 2022. Elle n'a trouvé aucun accord datant de 2012 et parlant de construction après 2030, dans ses documents.

La présidente indique que ce sujet pourra être débattu en commission.

M. JOUSSON rappelle que la promenade des Cirses et l'esplanade Jean Piaget sont les deux espaces publics majeurs du projet des Grands Esserts. Si l'esplanade Jean Piaget en est l'espace minéral de rencontres et d'activités, la promenade des Cirses sera celui de la nature, de la promenade et de la rêverie. Espace de couture entre la forêt existante et les futures habitations, cette promenade sera bordée de centaines d'arbres et accueillera plusieurs noues de récolte des eaux de pluie favorisant ainsi la biodiversité. Réaliser cet espace végétal rapidement permettra aux premiers habitants des Grands Esserts de trouver un magnifique espace de délasserment. Le groupe Veyrier-Ensemble accepte l'entrée en matière et souscrit à la demande du Conseil administratif de renvoyer cette proposition dans une commission commune des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration. Dans le cadre de cette commission commune, ils demandent qu'une présentation du projet, abordant diverses thématiques comme la gestion des eaux pluviales, l'arborisation, le mobilier, les aires de jeux, le réemploi des matériaux ou toutes autres thématiques, soit faite par les architectes paysagistes.

M. MÜLLER indique qu'après un premier crédit de CHF 350'000 voté en 2016, un deuxième de CHF 2'700'000 voté en 2020, un troisième de CHF 9'000'000 voté en 2023, est proposé aujourd'hui le quatrième crédit sur le même sujet pour un montant de CHF 4'600'000. Le groupe Le Centre ne remet pas en cause le bien-fondé de ces montants. Tous savaient que les Grands Esserts coûteraient très cher à Veyrier, mais il semble légitime d'approfondir les raisons de cette dépense supplémentaire qui, malheureusement, ne sera pas la dernière. D'après la planification financière de ces prochaines années, deux autres crédits, l'un de plus de CHF 6'500'000 et l'autre de CHF 1'800'000, devront être validés par le futur Conseil municipal. Au total, ce seront plus de CHF 25'000'000 qui seront dépensés pour l'aménagement des espaces publics aux Grands Esserts. Ils invitent donc les Conseillers municipaux à entrer en matière et à envoyer cette proposition aux commissions des Grands Esserts et des

finances, sécurité et administration. Pour des questions d'organisation, une commission commune est proposée pour traiter ce point.

Mme MATTHEY rappelle que le groupe PLR s'est battu, dès l'origine du projet, pour que l'urbanisation de la parcelle des Grands Esserts soit de qualité. Le 3 mai 2012, une convention signée entre l'Etat et la ville de Veyrier rappelle le respect, pour l'Etat, des garanties communales. Une initiative populaire municipale, en décembre 2014, demande, entre autres, une mobilité sereine, le respect des normes en matière de protection de l'air et contre le bruit. La commission des Grands Esserts, créée pour assurer le suivi du projet, n'a de cesse, depuis la présentation du concours des espaces publics en mai 2019, de s'assurer que la future promenade des Cirses conserve des noues paysagères, des zones boisées privées et publiques, ainsi qu'un cheminement à l'intérieur de courbes harmonieuses et végétalisées. La promenade des Cirses sera essentielle, lorsque les premiers habitants s'installeront dans la zone Beaux-Champs. Outre un poumon vert indispensable au bien-être de chacun, elle contribuera à lutter contre les îlots de chaleur et permettra un cheminement sécurisé pour les enfants allant à l'école. Ils acceptent l'ouverture d'un crédit de CHF 4'600'000, sachant que des subventions du FIA, du FIE, du FIDU, du projet d'agglomération Cirses et probablement du Fond Arbres viendront alléger la charge communale. Ils entrent en matière et demandent un renvoi aux commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration. Ils suggèrent une séance commune pour traiter ce point.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s entre en matière et accepte le renvoi de cette proposition en commission conjointe avec les membres des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration.

Mme GAUTROT déclare que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette proposition avec intérêt. Leur souhait, avec la construction de cette promenade, est d'éviter les îlots de chaleur. Ils aimeraient donc voir sortir du sol une végétation verdoyante, grâce à la plantation des arbres promis pour ce projet. Ils acceptent l'entrée en matière et demandent son renvoi aux commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration.

Mme DESARDOUIN annonce qu'après lecture de l'exposé des motifs et après avoir entendu les explications du Conseil administratif, elle entre en matière et demande le renvoi aux commissions des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 21 oui.

Le renvoi en commission commune des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration est accepté par 20 oui et 1 abstention.

M. MARTIN indique que la commission commune aura lieu le 4 mars 2025. Il prend note de la suggestion émise par le groupe Veyrier-Ensemble concernant une présentation par l'un des architectes, en première partie de cette commission.

En réponse à l'intervention de Mme GAUTROT, **Mme TAGLIABUE** confirme qu'un phasage en deux étapes était prévu, déjà en 2012, et donne lecture d'un extrait d'une

commission du Grand Conseil lors de laquelle M. BARTH était interrogé : «M. Barth explique que la commune accepte, dans un premier temps, la construction de 80'000 m² de logement d'ici à 2030. Ensuite, la commune envisagera la création de 40'000 m² de logements. M. Barth explique qu'il n'y a pas de raisons que la commune s'oppose à la création de 40'000 m² de logements supplémentaires en 2030. En outre, il explique que l'on ne peut pas savoir quels seront les besoins en 2030.». C'est effectivement ce qu'il s'est passé et ce qui a conduit à un accord entre M. LONGCHAMP et le Conseil administratif de l'époque dont faisait partie M. BARTH.

b) Création d'une servitude d'usage public de conteneurs enterrés à l'angle des chemins de la Grande-Gorge et des Rasses (prop. n°25.02)

M. ROBERT indique que, lors de la construction d'habitats groupés en zone villa, la commune demande l'inscription d'une servitude dans son préavis, afin de pouvoir réaliser, au bénéfice de la commune, un éco-point et la mise en place de containers enterrés. Cela est particulièrement pertinent, lorsqu'il s'agit d'une parcelle à l'intersection d'un chemin privé et d'une voirie communale. Cela permet d'éviter l'entreposage de conteneurs mobiles sur le trottoir et de faire en sorte que les camions de collecte n'aient plus à remonter les chemins privés, parfois obstrués par le stationnement de véhicules. Aujourd'hui, la parcelle en question se situe à l'angle des chemins de la Grande-Gorge et des Rasses. Il s'agit de réaliser deux conteneurs enterrés. La propriétaire de la parcelle et ses mandataires ont donc introduit cette servitude dans leur demande d'autorisation de construire. L'autorisation ayant été délivrée en décembre 2024, il convient de formaliser l'inscription de cette servitude. Sa constitution est soumise à une délibération du Conseil municipal. Le Conseil administratif demande aux Conseillers municipaux d'accepter cette constitution et de lui permettre de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

M. GÄMPERLE déclare qu'à la lecture des documents de cette proposition, le groupe Veyrier-Ensemble accepte la constitution d'une servitude pour la réalisation de deux conteneurs enterrés, au profit de la commune. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

M. BUCHWALDER indique que le groupe PLR salue la pratique du Conseil administratif qui utilise les facultés que lui laisse le RCI pour développer ce genre de projet. Ils entrent donc en matière et proposent le vote immédiat.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s soutient la volonté communale de développer les infrastructures de collecte au même rythme que celui auquel s'opère la densification de la zone villa. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

M. ZUFFEREY déclare que les Vert'libéraux entrent en matière et demandent le vote immédiat.

Mme MAYE annonce que le groupe Le Centre propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 21 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité — 21 oui.

7. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Pour une sécurisation routière des chemins communaux – projet de motion

M. JOUSSON annonce que si la motion “Sécurisation routière des chemins communaux” met un accent particulier sur le chemin de la Salésienne, c’est bien parce que ce chemin représente un important défi sécuritaire. Le chemin de la Salésienne borde une école, mais la vitesse est limitée à 50km/h. Il est également utilisé en transit, bien qu’il soit à l’intérieur d’une poche définie dans le PDCom. Néanmoins, cette motion se veut aussi plus large, englobant d’autres chemins communaux soumis à diverses problématiques. Les chemins des Rasses et du Bois Gourmand, limités à 30 km/h, voient leurs usagers se déplacer entre 40 à 50 km/h. Bien que prioritaire à la mobilité douce, chaque jour, plusieurs centaines d’automobilistes utilisent cet axe en transit. Selon le PDCom validé par l’OCT, le chemin de Place Verte doit être déclassé en réseau de quartier et son trafic de transit doit être supprimé. C’est bien pour tous ces autres chemins que la dernière invite de cette motion est importante et qu’elle doit être appliquée à l’ensemble des chemins communaux, pas uniquement à celui de la Salésienne. Pour toutes les raisons évoquées, le groupe Veyrier-Ensemble recommande l’entrée en matière de cette motion et son renvoi à la commission d’aménagement du territoire et environnement, afin que le Conseil administratif puisse détailler toutes les mesures déjà prises et celles à venir. Cela permettra d’évaluer la pertinence de l’éventuel dépôt d’une résolution à l’attention du Conseil d’Etat.

M. DUC indique que le groupe PLR a pris connaissance de cette motion et s’étonne de son dépôt. En effet, lors de l’étude du budget 2025, le Conseil administratif avait déjà intégré la sécurisation du chemin de la Salésienne dans le plan des investissements (annexe 3), avec une enveloppe de CHF 100’000 prévue en 2025, et de CHF 400’000 en 2026. Il semblerait que le rédacteur de cette motion n’ait pas siégé à la commission des finances, sécurité et administration ou n’ait pas pris connaissance des éléments budgétaires en cours. Cette proposition a, disons-le, un parfum d’élections municipales. Néanmoins, soucieux de la sécurité routière et du bon usage des fonds publics, ils sont prêts à entrer en matière. Ils proposent donc un renvoi en commission des finances, sécurité et administration, afin d’examiner la pertinence des mesures proposées : la mise en place de panneaux de signalisation et l’instauration d’un sens unique, dans le cadre des investissements déjà prévus. Ils privilégient une gestion cohérente et responsable des ressources communales, en évitant les doublons et en s’assurant que les décisions prises répondent réellement aux besoins des habitants.

M. HUTZLI indique que les remarques de M. JOUSSON étaient intéressantes et trouve dommage qu'elles ne figurent pas dans la motion. Le groupe Le Centre a pris connaissance de la motion pour la sécurisation routière des chemins communaux qui propose de prendre les mesures détaillées dans la fiche de mise en œuvre n°15 du PDCom, lequel a été accepté par ce Conseil municipal. Le chapitre 5.8, « Mobilité et déplacement », prévoit la suppression du trafic de transit à l'intérieur de cinq poches, ainsi que la sécurisation des voies internes par divers moyens. Cette dernière est censée s'appliquer à de nombreux chemins communaux. En l'occurrence, l'accent n'est mis que sur le chemin de la Salésienne. Dommage. D'autres chemins, où le 30 ou 20 km/h ne sont pas respectés et tout aussi dangereux que le chemin de la Salésienne, auraient pu être désignés. De plus, ce chemin fait l'objet d'études depuis plus de 10 ans. Les habitants ont été entendus, des propositions ont été faites, mais n'ont pas été acceptées par ces derniers. Les responsables de l'école de la Salésienne rappellent régulièrement les consignes et les mesures de sécurité, par courriels ou par la présence de responsables sur place. Le fait que la vitesse est de 50 km/h et, de ce fait, pas limitée à 20 ou 30 km/h, est mis en avant. À voir le nombre de véhicules attendant les enfants à la sortie de l'école, difficile de rouler à plus de 10 ou 15 km/h, aux heures dites à risque. De plus, il n'est pas certain que ce chemin soit fortement utilisé par du trafic de transit. Le sujet a été traité plusieurs fois en commission des finances, sécurité et administration et refusé en raison du montant annoncé, environ CHF 600'000. Ils n'investiront pas un tel montant, alors que de nouvelles habitations sont sur le point de voir le jour et que la circulation en sera fortement réduite et revue. De nombreux chemins de la commune sont déjà limités à 20 ou 30 km/h. Afin d'être crédible, d'assurer la sécurité et de donner satisfaction aux habitants de ces quartiers, commençons par nous donner les moyens de faire respecter ces limitations. Ils sont convaincus par le principe de la fiche n°15 du PDCom et par les mesures qui y figurent, afin qu'elles soient appliquées, partout où cela sera nécessaire. En revanche, ils n'entreront pas en matière pour le seul chemin de la Salésienne. Néanmoins, ils seraient prêts à soutenir la motion, si on l'amendait de façon à « la traiter de manière générale » et non spécifiquement pour le chemin de la Salésienne. La question est posée.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s souhaite aussi améliorer la sécurité des écoliers sur le chemin de la Salésienne. La limitation de la vitesse proposée par la motion leur paraît adéquate. Ils entrent donc en matière et demandent le renvoi en commission.

Mme GAUTROT remarque que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette motion avec intérêt et sont sensibles aux problèmes de trafic et de sécurité routière, tant pour les enfants que les piétons et les cyclistes. La motion cite l'école de la Salésienne comme une des causes du trafic dans cette artère, mais il ne faut pas oublier que la densification de la zone villa en est aussi une cause. De plus, il y a de nouveaux projets de constructions prévus dans ce secteur. Ils acceptent d'entrer en matière sur cette motion et demandent son renvoi aux commissions d'aménagement du territoire et environnement et des finances, sécurité et administration.

M. MONNAT remarque que, comme il s'agit principalement de travaux de sécurisation des routes et de mise en place de panneaux de limitation de vitesse, la motion concerne la sécurité et non pas l'aménagement. Si la décision était prise de ne pas l'envoyer en commission des finances, sécurité et administration, ce serait à la

commission des constructions de traiter ce point, car la motion implique la construction de chicanes. Il indique donc ne pas comprendre pourquoi les partis présents souhaitent renvoyer la motion en commission d'aménagement du territoire et environnement.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

En réponse à M. HUTZLI, **M. JOUSSON** indique que l'invite 6 de la motion prévoit «d'étendre la réflexion à l'ensemble des chemins communaux concernés par les poches, telles que définies dans la fiche n°15 du PDCom». Cela répond à l'amendement proposé par M. HUTZLI. Il soutient le renvoi de la motion en commission des finances, sécurité et administration.

Mme CHERBULIEZ demande si le Conseil municipal devra donner son accord, dans le cas où la commission des finances, sécurité et administration souhaiterait faire intervenir une autre commission.

M. MARTIN répond par l'affirmative.

M. BALDIN soutient un renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

L'entrée en matière est acceptée par 17 oui, 3 abstentions et 1 non.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité — 21 oui.

8. Questions et divers.

M. LUISIER remarque que trois personnes ont chuté sur le chemin qui permet d'atteindre les terrains de tennis et de pétanque, à l'arrière de l'Auberge du Grand-Donzel. En effet, il comporte une marche et n'est pas éclairé, ce qui le rend dangereux en soirée. Deux des trois personnes ayant chuté ont été blessées. Le gérant de l'auberge avait également soulevé ce problème, il y a quelque temps. Il suggère donc de supprimer cette marche et de l'aplanir afin d'éviter des chutes supplémentaires.

M. BUCHWALDER rappelle que certaines infrastructures, notamment les creux laissés par les poteaux coupés, sont propices à la propagation des moustiques tigres et demande si des mesures sont en cours pour remédier à ce problème.

M. ROBERT répond par la négative. Il a été demandé au service des routes et espaces verts de prendre des mesures pour boucher ces poches, lorsqu'il en rencontre. Il signale que les autres traitements contre les moustiques tigres sur les voiries cantonales, communales et les chemins privés commenceront en été, puisque c'est comme cela que la planification est prévue par le canton.

Mme DESARDOUIN revient sur le non au débat public et indique que tout le monde sait qu'un débat permet aux personnes concernées de défendre leurs idées, de stopper des rumeurs, de convaincre et de soulever certains problèmes. Elle est un peu

sceptique lorsqu'on dit que la population n'est pas intéressée par la politique. Elle qui est souvent en contact direct avec la population du fait de ses différentes actions concrètes, ce n'est pas l'impression que cela lui donne. On peut être en désaccord avec les idées ou certaines valeurs, mais lorsqu'on donne à la population les moyens de s'exprimer, elle s'en saisit pour se faire entendre. Toutefois, lors de la soirée sur la mobilité, organisée par LJS et les Vert'libéraux, la salle était remplie et elle n'a pas eu l'impression que la population était désintéressée. On se plaint que les jeunes ne s'intéressent pas à la politique. Ce débat pourrait être un moyen de les encourager à se prononcer sur les sujets qui les intéressent. Leur présence au marché n'est pas similaire à un débat dans une salle et elle trouve que la comparaison minimise la valeur de ce dernier. Les gens viennent au marché pour faire leurs courses. On est souvent inopportun en les approchant, car ils sont pressés de rentrer chez eux et s'adonner à leurs préoccupations quotidiennes. À son humble avis, refuser ce débat public pourrait se traduire par un manque de considération pour la personne qui en fait la demande.

M. MONNAT indique qu'un sondage a été effectué auprès des présidents des différents partis, et que le PLR y a répondu dans les 48 heures. Or, il a fallu attendre près d'un mois pour obtenir les réponses des présidents LJS et Vert'libéraux. Ils n'étaient donc pas si pressés d'organiser ce débat. La majorité des présidents des partis ayant déposé des listes sur la commune de Veyrier se sont prononcés contre un tel débat, ce qui l'interroge. Il prend pour exemple la séance d'information sur la mobilité organisée par LJS et les Vert'libéraux. S'il est fait abstraction des Conseillers municipaux et des membres de parti, il ne reste qu'une poignée de personnes qui savent très bien pour qui elles voteront. Il semblait donc peu pertinent d'organiser un débat. De plus, un modérateur aurait été nécessaire pour mener la discussion entre huit partis, et il n'est pas persuadé que le débat aurait été constructif ou aurait amené une plus-value.

M. MESOT trouve dommage qu'un débat n'ait pas lieu. Bien qu'en faveur d'un tel événement, le groupe Socialistes-Vert.e.s se rallie à la majorité. Ils défendent la démocratie participative et un débat aurait permis de toucher d'autres publics. À titre d'exemple, il n'avait pas été aisé de défendre des idées en faveur de la ligne 49 face à un public qui était plutôt contre, mais ils en retirent beaucoup de positif. Ensuite, M. MESOT remarque que les containers des vestiaires du football ont été retirés, laissant un espace bétonné. Il demande donc s'il serait possible d'y remettre le terrain de basketball ou d'y installer un espace pour permettre aux enfants de planter des fleurs, dans une démarche pédagogique.

Mme TAGLIABUE répond que, concernant la végétalisation de ce préau, de nombreux mois ont malheureusement été perdus en raison des différents allers-retours entre la commune, l'APCV et l'école. Il y a un an et demi, la commune avait proposé un projet que l'APCV n'avait pas accueilli favorablement. Cette association avait alors demandé la mise en place d'une démarche participative avec une association que la commune a reçue. Or, l'APCV s'est ensuite rétractée et a souhaité reprendre le projet que la commune avait initialement proposé. Il sera certainement renégocié. L'espace présenté par M. MESOT devrait être revu. Cela devrait donc avancer, mais ne pourra probablement pas se faire avant l'été 2026.

Mme GAUTROT remarque faire partie des personnes ayant reçu une communication pour l'organisation d'un débat et elle regrette que les Socialistes-Vert.e.s n'aient pas

donné leur opinion à ce moment-là. Les Vert'libéraux regrettent qu'une majorité de partis représentés au Conseil municipal n'ait pas accepté l'organisation d'un débat public pour la campagne des élections municipales. Cet exercice démocratique aurait permis aux Veyrites de mieux connaître les candidats et les programmes des partis qui se présentent aux élections. Dommage pour la démocratie à Veyrier.

Au nom de Veyrier-Ensemble, **M. JOUSSON** remercie le Conseil administratif pour la réponse détaillée au postulat sur l'équipement provisoire proposé sur la parcelle 5209. Ils sont très satisfaits de sa réponse mesurée. Néanmoins, un retour en commission des constructions ne lui paraît pas superflu. Cet aménagement est prévu pour une période de trois ans, jusqu'au début de la construction définitive et il reste à débattre de la nécessité d'une fontaine éco-potable. En effet, il existe un point d'eau et des sanitaires, à côté de la buvette du football. La liste des équipements proposés pourrait également être débattue. Ce sont les raisons pour lesquelles ils proposent de renvoyer cette réponse à la commission des constructions, afin que le Conseil administratif puisse revenir avec une demande de crédit qui pourra être traitée par la commission des finances, sécurité et administration.

M. ROBERT répond qu'il ne semble pas pertinent d'agir ainsi. La solution la plus simple pour aller de l'avant est que ce point soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission des constructions pour préparer un projet de délibération qui pourra présenter les considérants et les attendus et qui sera ensuite soumise au vote du Conseil municipal. Cette approche leur permettra de se positionner sur ce sujet dès la prochaine séance, s'ils le souhaitent.

M. JOUSSON demande s'il sera nécessaire de revenir avec une demande de crédit de construction.

M. ROBERT répond que, s'il souhaite ajouter ou retirer des éléments, il vaut mieux que le Conseil administratif le sache avant, afin de produire une proposition appropriée. Il lui suggère de discuter de ce sujet en commission, de revenir avec un projet de délibération et un rapport de commission dans lequel ils peuvent ajouter les éléments complémentaires qu'ils souhaitent faire valoir. Le Conseil administratif pourra alors émettre une proposition chiffrée.

Mme CHERBULIEZ demande s'il y a eu des avancées concernant les fuites d'eau dans le parking de la clinique.

M. MARTIN répond que les photographies transmises par Mme CHERBULIEZ ont été fournies au service concerné et un courrier a été envoyé à la clinique, propriétaire du parking. Elle a répondu que des analyses ont été faites, qu'elle avait connaissance de cette situation qui faisait partie de leur construction, qu'elle prenait ce sujet à cœur et tentait de résoudre la situation.

Mme DESARDOUIN annonce avoir été approchée par un habitant qui l'a informée que, durant la première semaine de décembre, une agression grave avait eu lieu au Grand-Donzel. Elle demande si le Conseil administratif a eu vent de cette rumeur.

M. MARTIN répond par la négative.

La séance est levée à 20h55.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le vice-secrétaire
du Conseil municipal

Christophe Buchwalder

La présidente
du Conseil municipal

Anne Batardon-Chavaz